

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2015/82

OBJET : TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2015-2016  
HARMONISATION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (33)

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2015

La séance est ouverte

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de l'année deux mille quinze à 18 h 30  
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M. BOS
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	M. MAYEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Mme BURTIN DAUZAN	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	Mme EYL
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	E	Mme BOURROUSSE	Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## TARIF TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2015/2016 HARMONISATION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (33)

**Vu** les statuts de la communauté de communes, et en particulier l'article 3-3

**Vu** la délibération n° 2012/65, sur les tarifs « Transports scolaires » pour l'année 2012/2013,

**Vu** la délibération n° 2013/40 sur le vote des tarifs « Transports scolaires » pour l'année scolaire 2013-2014,

**Vu** la délibération n° 2014/56 sur les Tarifs des transports scolaires 2014-2015

**Vu** la délibération n° 2014/91 sur l'harmonisation des Tarifs avec le Conseil Général de la Gironde (33) pour le transport scolaire 2014-2015,

**Vu** les marchés signés par le Conseil Général portant sur les transports scolaires,

**Vu** l'avis de la Commission « Vie Locale » du 3 juin 2015,

**Considérant** l'avis favorable du bureau

### Exposé :

Lors du conseil communautaire du 29 avril 2014, il a été proposé d'aligner le tarif pratiqué par la CCM sur le tarif fixé par le Département, afin d'harmoniser la participation financière des familles, concernant le transport des collégiens et des lycéens sur ce territoire.

Le tarif appliqué pour toutes les lignes de transport scolaire pour lesquelles la CCM a la gestion directe sera, pour l'année scolaire 2015/2016 de :

129 € pour toute l'année scolaire 2015-2016.

Il est rappelé que le coût annuel par élève transporté est de : 939 €.

Les modalités de paiement restent identiques et se font auprès du service Transport scolaire de la CCM.

- Deux modes de paiement sont proposés : annuel ou trimestriel
- Trois possibilités de règlement :
  1. prélèvement automatique
  2. paiement en ligne
  3. paiement en espèce
  4. par chèque

Il est rappelé qu'il est possible, pour tous les élèves inscrits sur les lignes de transports scolaires, de voyager gratuitement sur le réseau TransGironde, hors périodes scolaires.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

1. **Fixe** la part familiale des transports scolaires pour l'année scolaire 2015-2016 sur le tarif pratiqué par le Département,
2. **Autorise** Monsieur le Président à communiquer sur ce tarif, et à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente,

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 1er juillet 2015  
Le Président  
Christian TAMARELLE  
Document signé électroniquement

